

LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

6.1 Les équipements et les infrastructures intermunicipaux et gouvernementaux

6.1.1 Contexte

Les équipements et infrastructures devant être identifiés au schéma d'aménagement, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, s'inscrivent dans deux catégories principales :

- ceux à caractère, ou incidence, intermunicipal;
- ceux mis en place par le gouvernement, ses ministères ou mandataires, ou autres organismes publics.

Les équipements désignent les immeubles et les installations servant à la vie d'une collectivité, tandis que les infrastructures désignent les ouvrages et les réseaux par lesquels transitent des personnes, des biens, des matériaux, etc.¹

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Les équipements et infrastructures intermunicipaux

Le caractère, ou l'incidence, intermunicipal des équipements et infrastructures signifient qu'ils sont la propriété d'une ou plusieurs municipalités ou de la MRC, ou encore de propriété privée, et ayant un impact significatif sur la structuration de l'espace régional.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Enfouissement des déchets

- *Lieu d'enfouissement sanitaire*

Le lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès est actuellement en opération sur le territoire de la MRC de Maskinongé et accueille les déchets domestiques de l'ensemble de la population locale, à l'exception de la municipalité de Maskinongé

¹ Ministère des Affaires municipales, Structure, terminologie et cartographie des schémas d'aménagement, Québec, 1995, p. 73

qui utilise le site d'enfouissement du groupe EBI, localisé dans la municipalité de Saint-Thomas (MRC de D'Au-tray).²
(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Approvisionnement en eau potable et assainissement des eaux

- *Le réseau d'aqueduc de la Régie d'aqueduc de Grand Pré*

La Régie d'aqueduc de Grand Pré a vu le jour après plus de dix (10) ans de travail acharné de différents intervenants, afin d'offrir à la population une eau potable de qualité, à la hauteur de leurs attentes. Après de nombreuses discussions, la Régie est formée par les municipalités de Louiseville, Maskinongé, Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Angèle-de-Prémont et Yamachiche. Une évaluation des besoins des populations de ces municipalités et un programme de recherche en eau souterraine ont été mis de l'avant.

Le projet de la Régie a consisté en la construction de deux réservoirs de 350 000 gallons impériaux, dont un localisé à Saint-Édouard-de-Maskinongé et un situé à Sainte-Angèle-de-Prémont, ainsi que la construction de onze (11) puits de production. De même, la construction de 75,0 km de conduites de différents diamètres servant à alimenter soit les deux réservoirs ou les sept (7) municipalités participantes a été réalisée. La construction des équipements afférents, incluant des chambres de vannes servant à assurer une bonne distribution de l'eau, l'installation de six (6) génératrices servant à faire démarrer les puits en cas de pannes de courant, l'installation de dix (10) compteurs pour assurer une bonne gestion de l'eau partout sur le réseau, ainsi qu'un bâtiment englobant toutes les installations nécessaires (télé-métrie, bureau administratif, garage, laboratoire) a également été réalisée jusqu'à ce jour.

Suite à ces travaux, près de 2 300 000 gallons impériaux d'eau potable sont disponibles en moyenne quotidiennement, afin de répondre aux besoins des sept (7) municipalités participantes. Le besoin en eau se chiffre à environ 1 800 000 gallons impériaux par jour, tandis que la demande maximale, en période de pointe, totalise environ 2 400 000 gallons impériaux par jour. Il importe de mentionner que la Régie est en mesure de répondre, de façon ponctuelle, à une telle demande maximale. À noter que les prises d'eau potable de la Régie sont toutes localisées sur les plans numéro 2A et 2B.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

² La problématique entourant la gestion des déchets est également abordée dans la section 4.1.

- *Les prises d'eau potable*

Les municipalités du territoire comprennent plusieurs sources d'eau desservant les municipalités en eau potable. Les ouvrages de captage d'eau sont presque tous souterrains (puits ou sources), à l'exception de l'une des deux prises d'eau du Syndicat d'aqueduc Haut St-Charles à Saint-Léon-le-Grand, de même que pour l'ancienne prise d'eau de la Régie d'aqueduc du Chemin St-Onge à Saint-Boniface (présentement hors service); ces deux (2) dernières prises d'eau étant de surface. Fait à noter : la municipalité de Saint-Barnabé puise son eau dans quatre (4) puits qui sont tous localisés sur le territoire de Saint-Élie-de-Caxton, tandis que les citoyens de Saint-Sévère sont desservis par les deux (2) prises d'eau exploitées par la municipalité de Charette sur son territoire. Il faut également souligner que la prise d'eau souterraine qui est située sur le lot P-170 à Sainte-Ursule et qui appartient à la Municipalité est présentement hors service. Finalement, toutes les prises d'eau inventoriées sont localisées sur les plans no 2A et 2B, ainsi que sur les plans nos 6.1A à 6.1O ci-jointes.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Tableau 6.1.1.1a
Localisation des prises d'eau potable municipales

Municipalité	Localisation	Type	Exploitant
Charette	Lot 2 940 505	Souterraines (2)	Municipalité (desservent également Saint-Sévère)
Saint-Alexis-des-Monts	Lot 225-51	Souterraines (2)	Municipalité
Saint-Barnabé	Lots 3 983 931 et 3 983 950, à Saint-Élie- de-Caxton	Souterraines (4)	Municipalité
Saint-Boniface	Lot 3 762 363	Souterraines (6)	Municipalité
Saint-Boniface	Lot 4 292 820	Surface	Régie d'aqueduc du Chemin St-Onge (présentement hors service)
Sainte-Angèle-de- Prémont	Lots P-3, P-4A et P-118	Souterraines (4)	Régie d'aqueduc de Grand Pré
Saint-Édouard-de- Maskinongé	Lots 5 127 604, 5 127 614 et 5 128 695	Souterraines (3)	Régie d'aqueduc de Grand Pré
Saint-Édouard-de- Maskinongé	Lot 5 128 028	Souterraines (2)	Municipalité
Saint-Élie-de-Caxton	Lot 3 983 630	Souterraine	Municipalité
Saint-Étienne-des-Grès	Lots 2 545 655, 2 546 130 et 3 432 894	Souterraines (5)	Municipalité
Sainte-Ursule	Lots P-240, 250-13, 253-8 et P-257	Souterraines (4)	Régie d'aqueduc de Grand Pré
Sainte-Ursule	Lots P-170 et P-229	Souterraines (2)	Municipalité (prise du lot P-170 présentement hors service)
Saint-Justin	Lots 4 954 434, 4 954 726 et 4 954 739	Souterraines (3)	Coopérative d'Aqueduc du Bois-Blanc
Saint-Léon-le-Grand	Lot 4 410 868	Souterraines (3)	Municipalité
Saint-Léon-le-Grand	Lot 4 410 876	Surface (1) et souterraine (1)	Syndicat d'aqueduc Haut St-Charles
Saint-Mathieu-du-Parc	Lot 5 704 360	Souterraine	Municipalité
Saint-Mathieu-du-Parc	Lot 5 336 624-P, à Saint-Boniface	Souterraine	Municipalité

Saint-Paulin	Lots P-161, P-162, P-169 et P-321	Souterraine (8)	Municipalité
--------------	--------------------------------------	--------------------	--------------

Source : MRC de Maskinongé, Compilation spéciale, 2016.
(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Plusieurs prises d'eau potable desservent également certains secteurs résidentiels isolés, de même que des sites récréatifs, tels que des auberges, des terrains de camping, des cabanes à sucre, etc. Ces prises d'eau, alimentant plus de vingt personnes, doivent être identifiées et protégées, en excluant celles des résidences isolées. Les mesures de protection s'appliquant spécifiquement à ces ouvrages apparaissent au document complémentaire et font référence au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*. Les prises d'eau de ce type, apparaissant au tableau 6.1.1.1b, ont été inventoriées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. (Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Tableau 6.1.1.1b
Autres prises d'eau potable desservant un établissement
alimentant plus de vingt personnes*

Exploitant	Type	Nb de pers.	Municipalité
Réserve faunique Mastigouche SÉPAQ : Accueil Pins Rouges et Camp Savard Hébergement Lac au Sable #1 Camping Lac St-Bernard #1	Souterraine Souterraine Souterraine	420 39 258	Saint-Alexis-des-Monts
Pourvoirie du Lac Blanc	Souterraine	200	Saint-Alexis-des-Monts
Manoir du Lac Caché	Surface	200	Saint-Alexis-des-Monts
Auberge Sacacomie : Hôtel Spa	Souterraine Souterraine	370 100	Saint-Alexis-des-Monts
Auberge des Pins Rouges	Souterraine	60	Saint-Alexis-des-Monts
Domaine Lacombe	Souterraine	80	Saint-Alexis-des-Monts
Domaine des Bouleaux Blancs	Surface	48	Saint-Élie-de-Caxton
Aqueduc Léopold Ouellet (Domaine Ouellet)	Surface	175	Saint-Élie-de-Caxton
Camping Tournesol	Souterraine	300	Saint-Élie-de-Caxton
Station touristique Floribell	Souterraine	460	Saint-Élie-de-Caxton
Le Rond-Coin	Souterraine	150	Saint-Élie-de-Caxton
Pourvoirie Simdar (Lac à l'Eau Claire) Trois (3) prises d'eau	Souterraines	590	Saint-Élie-de-Caxton

* Ces puits sont localisés sur les cartes nos 2A et 2B intitulées : Territoires d'intérêts, équipements et infrastructures

Source : MDDELCC (février 2016)

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Carte 6.1A Prises d'eau municipales : Charette

Carte 6.1B Prises d'eau municipales : Saint-Alexis-des-Monts

Carte 6.1C Prises d'eau municipales : Saint-Boniface

Carte 6.1D Prises d'eau municipales : Saint-Boniface

Carte 6.1E Prises d'eau municipales : Sainte-Angèle-de-Prémont

Carte 6.1F Prises d'eau municipales : Saint-Édouard-de-Maskinongé

Carte 6.1G Prises d'eau municipales : Saint-Élie-de-Caxton

Carte 6.1H Prises d'eau municipales : Saint-Étienne-des-Grès

Carte 6.1I Prises d'eau municipales : Sainte-Ursule

Carte 6.1J Prises d'eau municipales : Sainte-Ursule

Carte 6.1K Prises d'eau municipales : Saint-Justin

Carte 6.1L Prises d'eau municipales : Saint-Léon-le-Grand

Carte 6.1M Prises d'eau municipales : Saint-Mathieu-du-Parc

Carte 6.1N Prises d'eau municipales : Saint-Mathieu-du-Parc

Carte 6.10 Prises d'eau municipales : Saint-Paulin

- *L'épuration des eaux usées*

À l'exception de Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Sévère, toutes les municipalités du territoire ont déjà implanté un système d'épuration des eaux usées. À Saint-Boniface, l'implantation d'un tel système est prévue pour la fin de 2016 ou en 2017, tandis que Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Sévère n'ont pas à installer un système d'épuration des eaux usées, car il n'a pas de réseau d'égout pour le moment. Il importe de noter qu'à Sainte-Ursule, deux sites différents traitent les eaux usées de deux réseaux d'égouts distincts, soit celui du village et celui du rang Fontarabie.

Ces systèmes comportent des infrastructures importantes comme des postes de pompage et les stations de traitement des eaux usées elles-mêmes avec des bassins d'épuration. Ces stations de traitement sont toutes situées à bonne distance d'autres constructions.

Malgré le fait que ces équipements soient de conception adéquate, elles peuvent tout de même causer des inconforts dans leur voisinage immédiat. C'est pourquoi il est impératif d'en tenir à l'écart les usages urbains, surtout le résidentiel. De plus, afin de prévoir un agrandissement éventuel de ces équipements d'épuration, il est important de les maintenir éloignés de tout bâtiment.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Industrie

- *Le parc industriel régional de la MRC de Maskinongé*

À l'été de 2001, la CPTAQ ordonnait l'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 58,1 ha, sur les lots 777, 778 et 780 à Louiseville. Cette ordonnance était conditionnelle à l'achat de l'aire par les autorités concernées, ce qui fut fait par la suite. Depuis, c'est la MRC qui joue le rôle de régie intermunicipale aux fins de gestion du parc. Le conseil d'administration de cette régie est formé des représentants des municipalités locales de la MRC de Maskinongé, parties à l'entente. Les 17 municipalités du territoire en font partie.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Services

- *L'édifice de la MRC de Maskinongé*

En 1995, la MRC de Maskinongé entreprenait la construction d'un édifice lui permettant d'accueillir les organismes œuvrant sur son territoire au niveau du développement, dans le but de faciliter le travail de ces organismes et celui des citoyens pour l'accès aux services. Cet édifice, localisé sur le boulevard Saint-Laurent Est à Louiseville, abrite aujourd'hui les bureaux de la MRC de Maskinongé, ainsi que le poste de la Sûreté du Québec.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

- *Cour municipale*

Une seule cour municipale dessert le territoire de la MRC afin, notamment, de régler des litiges de droit pénal, tels que des litiges découlant des règlements d'urbanisme des municipalités locales, des autres règlements municipaux appliqués par la Sûreté du Québec ainsi que le suivi aux constats d'infractions émis en vertu du Code de la Sécurité routière sur l'ensemble du réseau routier (local et régional, sauf les autoroutes). À noter que les bureaux de la cour municipale sont situés dans les locaux de la MRC de Maskinongé.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Tableau 6.1.1.2
Les équipements et infrastructures à caractère intermunicipal

Nature de l'équipement ou de l'infrastructure	Localisation	Municipalités concernées	Existant ou projeté
Lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie (RGMRM)*	Saint-Étienne-des-Grès	Municipalités membres de la Régie.	Existant
Écocentres*	Louiseville et Saint-Étienne-des-Grès.	Toutes les municipalités.	Existant
Réseau d'aqueduc de la Régie d'aqueduc de Grand Pré	Louiseville, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Maskinongé, Saint-Justin, Yamachiche et Saint-Édouard-de-Maskinongé	Municipalités membres de la Régie.	Existant
Prises d'eau potable*	Charrette, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Boniface, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton Saint-Étienne-des-Grès, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin	Toutes les municipalités.	Existant
Stations d'épuration des eaux usées*	Charette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Étienne-des-Grès, Sainte-Ursule (2 sites différents), Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc (secteur de la montagne),	Toutes les municipalités, sauf Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Sévère.	Existant (Projeté pour Saint-Boniface)

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

	Saint-Paulin et Yamachiche		
Parc industriel régional*	Louiseville	Toutes les municipalités.	Existant
Édifice de la MRC de Maskinongé*	Louiseville	Toutes les municipalités. (regroupe tous les services de la MRC, incluant ceux de la cour municipale régionale de Maskinongé, ainsi que le poste principal de la SQ)	Existant

* Équipements identifiés sur les cartes no 2A et 2B

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Les équipements et infrastructures gouvernementaux

Dans le contexte actuel, où les contraintes budgétaires du gouvernement impliquent des charges financières supplémentaires pour les municipalités (voirie et sécurité publique par exemple), plusieurs services, offerts par le gouvernement, subissent des changements et des diminutions importantes. Les services offerts sur le territoire de la MRC de Maskinongé connaissent des coupures importantes, que ce soit au niveau de l'éducation, de la santé ou des bureaux gouvernementaux offrant des services à la population.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Services de santé

Depuis l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales le 6 février 2015, les établissements de santé et de services sociaux de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec ont été fusionnés en un seul établissement, soit le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ).

Les 17 municipalités de la MRC de Maskinongé continuent d'être desservies par trois réseaux locaux de services (RLS) de santé et de services sociaux, tels que détaillé dans la liste suivante :

RLS de Maskinongé :

- Louiseville
- Maskinongé
- Saint-Alexis-des-Monts
- Saint-Barnabé
- Sainte-Angèle-de-Prémont
- Saint-Édouard-de-Maskinongé
- Sainte-Ursule

- Saint-Justin
- Saint-Léon-le-Grand
- Saint-Paulin
- Saint-Sévère
- Yamachiche

RLS du Centre-de-la-Mauricie :

- Charette
- Saint-Boniface
- Saint-Élie-de-Caxton
- Saint-Mathieu-du-Parc

RLS de Trois-Rivières :

- Saint-Étienne-des-Grès

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

- *Le RLS de Maskinongé*

Le RLS de Maskinongé compte quatre points de services intégrés de santé et de services sociaux de première ligne à la population du territoire des municipalités faisant originalement partie de la MRC avant la fusion de 2002. Le Centre de services Comtois et le Centre de services Avellin-Dalcourt sont situés à Louiseville. Le premier regroupe des services administratifs, la vaccination, les services psychosociaux, le « planning » des naissances, le centre de jour, le soutien à domicile et le prêt d'équipement. Le second héberge les services de l'urgence, l'unité de courte durée gériatrique (UCDG), certaines cliniques externes, les services de prélèvements et d'imagerie médicale, le laboratoire, la réadaptation, ainsi qu'un centre d'hébergement et soins de longue durée (Résidence Avellin-Dalcourt). De plus, on retrouve deux autres points de service à Saint-Alexis-des-Monts et à Saint-Paulin, qui offrent des services de prélèvement et de suivi divers (diabète, hypertension, hypercholestérolémie) et des cliniques médicales sans

rendez-vous. Le point de service de Saint-Alexis-des-Monts abrite également un centre de jour.

Le Groupe de Médecine familiale (GMF) Saint-Laurent a pignon sur rue à Louiseville et offre aussi des services dans les points de service de Saint-Alexis-des-Monts et de Saint-Paulin.

Des coopératives de santé, regroupant divers services, ont également vu le jour sur le territoire ces dernières années.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

- *Les RLS du Centre-de-la-Mauricie et de Trois-Rivières*

Ces deux RLS dispensent des services généraux et spécialisés de plusieurs ordres, localisés sur les territoires de Shawinigan et Trois-Rivières. On y trouve notamment l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan) et le Centre hospitalier affilié universitaire régional (Trois-Rivières), des centres d'hébergement et de soins de longues durées, des CLSC, des centres jeunesse, de même que des centres de réadaptation.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Services scolaires

Deux commissions scolaires couvrent le territoire de la MRC de Maskinongé, la commission scolaire du Chemin-du-Roy et de l'Énergie.

Sur le territoire de la MRC, seules les municipalités de Saint-Sévère, Saint-Édouard-de-Maskinongé et Sainte-Angèle-de-Prémont n'ont aucune école primaire sur leur territoire. Les écoles L'Escale à Louiseville (tous les niveaux) et des Boisés (niveaux 1 à 3), à Saint-Alexis-des-Monts, dispensent les cours de niveaux secondaires.

Les deux écoles primaires de Louiseville, les deux de Maskinongé et les écoles de Sainte-Ursule et Saint-Justin, fonctionnent sur la base de cycles. L'école de Saint-Léon-le-Grand et d'Yamachiche se répartissent les classes en fonction de la demande sur le territoire de ces deux municipalités.

Il est important de sauvegarder l'ensemble des écoles de la MRC. Les jeunes doivent pouvoir recevoir l'enseignement dans leur milieu de vie. D'ailleurs, la MRC, via le Pacte rural, a soutenu un groupe de travail formé, entre autres, de parents d'élèves et qui a contribué à la réouverture, en septembre 2005, de l'école primaire de Saint-Mathieu-du-Parc (École de la Tortue-des-Bois). L'institution avait fermé ses portes en juin 2004. L'école actuelle est un modèle d'école alternative axé sur l'environnement, le plein air, la forêt et le communautaire.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Services récréatifs

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) gère le territoire de la réserve faunique Mastigouche, à Saint-Alexis-des-Monts, ainsi que les activités qui y sont associées. Des équipements, tels que des terrains de camping, chalets, refuges, relais, sentiers de toutes sortes (pédestre, ski de fond, motoneige), etc., sont disponibles à l'usage des utilisateurs de la réserve faunique.

Le gouvernement fédéral gère le Parc national du Canada de la Mauricie par le biais de parc Canada. L'entrée et l'accès dudit parc se font par le chemin Saint-François, à Saint-Mathieu-du-Parc.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Autres services gouvernementaux

Des services gouvernementaux touchant le travail et la main-d'œuvre, la sécurité publique, ainsi que l'entretien des routes, sont localisés à Louiseville. Ceux-ci répondent aux besoins minimums de la population qui doit se rendre à Trois-Rivières ou à Shawinigan pour les autres services.

La Sûreté du Québec a conclu une entente-cadre concernant le service de sécurité publique, qui est offert à l'ensemble du territoire de la MRC, incluant la ville de Louiseville. En plus d'un poste principal situé à Louiseville, la SQ possède aussi un poste auxiliaire à Saint-Boniface et un poste relais à Saint-Alexis-des-Monts, ce qui lui permet de desservir efficacement notre vaste territoire.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Tableau 6.1.1.3
Les équipements existants mis en place par le gouvernement, ses ministères et ses mandataires

Service	Entreprise	Localisation
Santé*	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ)	Centre de services Avellin-Dalcourt, Louiseville Centre de services Comtois, Louiseville Point de service, Saint-Alexis-des-Monts Point de service, Saint-Paulin
	Services en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Centre d'activités de jour, Louiseville
	Services de réadaptation en dépendance	Centre de services Comtois, Louiseville
	Centres d'hébergement et de soins de longue durée	Résidence Avelin-Dalcourt, Louiseville Centre de jour, Saint-Alexis-des-Monts (localisé dans le point de service du CIUSS MCQ)
	Groupes de médecine familiale (reconnus)	Clinique médicale Saint-Laurent, Louiseville Clinique médicale de Maskinongé Clinique médicale Les Grès, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Élie-de-Caxton
	Coopérative de santé	Coopérative de solidarité santé, Saint-Boniface

Éducation*	Commission scolaire du Chemin-du-Roy	<p>École secondaire L'Escale, Louiseville</p> <p>Écoles primaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - École primaire Louiseville: <ul style="list-style-type: none"> - Pavillon St-Louis, Louiseville - Pavillon Jean-XXIII, Louiseville - École Belle-Vallée: <ul style="list-style-type: none"> - École Rinfret, Ste-Ursule - École Saint-Justin, Saint-Justin - École Marie-Immaculée, Maskinongé - École St-Joseph, Maskinongé - École d'Yamachiche-Saint-Léon: <ul style="list-style-type: none"> - Pavillon Saint-Léon, Saint-Léon-le-Grand - Pavillon Omer-Jules-Desaulniers, Yamachiche - École Ami-Joie-et-des-Grès, Saint-Étienne-des-Grès : <ul style="list-style-type: none"> - Pavillon Ami-Joie, Saint-Étienne-des-Grès - Pavillon des Grès, Saint-Étienne-des-Grès
	Commission scolaire de l'Énergie	<p>École secondaire des Boisés, Saint-Alexis-des-Monts</p> <p>Écoles primaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - École Notre-Dame-des-Neiges, Charette - École des Boisés, Saint-Alexis-des-Monts - École Notre-Dame-de-la-Joie, Saint-Barnabé - École Sainte-Marie, Saint-Boniface - École Villa-de-la-Jeunesse, Saint-Élie-de-Caxton - École des Vallons, Saint-Paulin - École de la Tortue-des-Bois, Saint-Mathieu-du-Parc
SÉPAQ*	Réserve faunique Mastigouche	<p>Centre administratif et Accueil Pins Rouges, à Saint-Alexis-des-Monts.</p> <p>À l'intérieur de la réserve : 1 terrain de camping aménagé au lac St-Bernard (78 places), 1 terrain de camping rustique (8 places), 3 relais, 6 refuges, 15 chalets (3 emplacements différents), 3 terrains de pique-nique, 3 circuits de canoë-camping comprenant 8 terrains de camping de groupe (156 places), 2 terrains de camping rustique (10 places) et 1 abri.</p>
Parcs Canada*	Parc national du Canada de la Mauricie	Entrée et accès au Parc national du Canada de la Mauricie à Saint-Mathieu-du-Parc.

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Travail, Main-d'oeuvre, Immigration*	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du Québec Développement des ressources humaines du Canada Immigration Canada	Centre local d'emploi (CLE) de Louiseville (inclus Services Québec). Centre Service Canada, Louiseville
Postes*	Postes Canada	Bureaux de poste : Toutes les municipalités de la MRC sauf Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Léon-le-Grand et Saint-Sévère
Sécurité publique*	Sûreté du Québec	Poste de Louiseville, poste principal Poste auxiliaire à Saint-Boniface et poste relais à Saint-Alexis-des-Monts
Transports*	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Sous-centre de services, Louiseville

*Équipements identifiés sur les cartes no 2A et 2B

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

6.1.2 Orientations et objectifs

Maintenir et améliorer les équipements et services nécessaires à la collectivité et harmoniser leur implantation avec les autres usages, afin de maximiser leur utilisation et leur retombée dans le milieu

- Favoriser la conclusion d'ententes intermunicipales dans les domaines d'intérêt régional.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

6.1.3 Moyens de mise en oeuvre

Afin d'atteindre son orientation, la MRC de Maskinongé entend mettre de l'avant les moyens suivants :

Document complémentaire

- *Dispositions particulières pour la protection des sites de prises d'eau potable municipales et pour la gestion des eaux usées (Section 11)*

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

6.2 Les réseaux majeurs de transport d'énergie et de télécommunication

6.2.1 Contexte

Les réseaux majeurs désignent l'ensemble des corridors et des points de relais, par opposition aux équipements utilisés pour la desserte individuelle. Sont considérés comme des réseaux majeurs de transport d'énergie et de télécommunication, les équipements qui servent à la production, au transport et à la répartition de l'énergie et des ondes.³

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Le réseau majeur de transport d'énergie

L'électricité

Les principales lignes d'électricité d'Hydro-Québec, qui traversent le territoire, sont identifiées aux plans no 2A et 2B. Un total de six (6) lignes d'électricité, allant de 120 Kv à 735 Kv, traversent le territoire de la MRC, généralement d'est en ouest. Certaines sont côte à côte dans un même couloir de transport d'énergie. De plus, Hydro-Québec dispose de deux postes de transformation électrique situés à Louiseville et Charette.

Une mini-centrale hydroélectrique est localisée sur la rivière du Loup, à la hauteur des chutes à Magnan, à la limite des municipalités de Saint-Paulin et de Charette. Cette petite centrale génère une puissance de 8 MW et la production annuelle est évaluée à 41 072 GW/h. Celle-ci est directement reliée à la Station touristique Le Baluchon. La société Innergex inc. agit à titre de gestionnaire de la centrale.

La Centrale hydroélectrique La Gabelle, localisée sur la rivière Saint-Maurice, aux limites du territoire de Saint-Étienne-des-Grès et de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (MRC des Chenaux), a une puissance de 131 MW. Elle est en fonction depuis 1924. Un lien inter-rive permettant de passer directement sur le barrage permet aux automobilistes et autres usagers de traverser la rivière Saint-Maurice sans avoir à faire d'importants détours par les ponts localisés à

³ Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, Structure, terminologie et cartographie des schémas d'aménagement, document de réflexion, mars 1994.

Shawinigan ou à Trois-Rivières. Au cours des dernières années, plusieurs travaux de sécurisation ont été réalisés entre les deux rives de la centrale.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Le gaz

Le territoire est traversé par une canalisation pour le transport du gaz naturel. Cette canalisation, d'une pression de 1 000 livres, est exploitée par Gazoduc Trans Québec Maritimes, depuis 1982. Aucun projet d'expansion ou d'intervention sur cette canalisation n'est prévu sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

Gaz Métropolitain effectue la distribution, à partir du gazoduc de la Trans Québec Maritimes, dans les municipalités de Maskinongé, Louiseville, Yamachiche et Saint-Étienne-des-Grès. Des travaux d'expansion du réseau ont d'ailleurs été réalisés, en 1998, entre Louiseville et Maskinongé, le long de la route 138, pour desservir certaines industries. En 2000, le réseau a de nouveau été prolongé pour desservir les industries d'Yamachiche. D'autres travaux d'expansion pourraient avoir lieu à l'avenir, selon la demande industrielle, commerciale ou institutionnelle.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Le réseau majeur de télécommunication

Les antennes de télécommunication

Le territoire abrite plusieurs antennes de communication tel qu'indiqué sur les plans 2A et 2B en annexe. Le nombre d'antennes a augmenté sensiblement depuis l'avènement du réseau de téléphonie cellulaire. Plusieurs entreprises développent actuellement un réseau d'antennes cellulaires sur le territoire.

Les antennes de communication recherchent les sommets. Cette recherche des sommets peut causer un impact sur les paysages naturels d'intérêt. En raison de la topographie, les municipalités du nord de la MRC de Maskinongé sont particulièrement sensibles à l'implantation d'antennes de communication.

Étant donné la concurrence dans le domaine de la téléphonie cellulaire, il est très difficile d'obtenir une planification des projets devant être réalisés sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Cependant, cette planification permettrait à la MRC de

Maskinongé d'encourager l'utilisation conjointe d'équipements en place et ainsi éviter la prolifération d'antennes sur son territoire.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

La câblodistribution, la téléphonie et l'internet

Plusieurs entreprises de téléphonie, de câblodistribution et de services internet desservent les noyaux villageois de la MRC de Maskinongé. Celles-ci sont présentées dans le tableau 6.2.1.1 de la page suivante.

Le réseau de la fibre optique

Le réseau de la fibre optique a été déployé sur l'ensemble du territoire de la MRC de Maskinongé. Ce réseau déployé via le programme «Village branché » du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, a vu le jour suite à des ententes de partenariat avec les deux commissions scolaires du territoire. Il s'agit d'un réseau à « large bande » permettant un accès à internet haute vitesse entre les municipalités locales du territoire et avec la MRC.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Tableau 6.2.1.1
Les équipements de téléphonie, câblo-distribution et internet

Municipalités	Téléphonie	Câblo-distribution	Internet
Charette	Sogetel et Bell	Sogetel et Cogeco	Sogetel, Cogeco et Bell
Louiseville	Sogetel, Bell et Vidéotron	Sogetel, Cogeco et Vidéotron	Sogetel, Cogeco, Bell et Vidéotron
Maskinongé	Bell et Vidéotron	Cogeco et Vidéotron	Xittel, Bell et Vidéotron
Saint-Alexis-des-Monts	Sogetel, Bell et Vidéotron	Sogetel, Cogeco et Vidéotron	Sogetel, Cogeco, Bell et Vidéotron
Saint-Barnabé	Sogetel, Bell et Vidéotron	Sogetel, Cogeco et Vidéotron	Sogetel, Cogeco, Bell et Vidéotron
Saint-Boniface	Bell et Vidéotron	Cogeco et Vidéotron	Cogeco, Bell et Vidéotron
Sainte-Angèle-de-Prémont	Sogetel et Bell	Sogetel	Sogetel et Bell
Saint-Édouard-de-Maskinongé	Sogetel et Bell	Sogetel et Cogeco	Sogetel et Bell
Saint-Élie-de-Caxton	Sogetel et Bell	Sogetel et Cogeco	Sogetel et Bell
Saint-Étienne-des-Grès	Bell et Vidéotron	Cogeco et Vidéotron	Xittel, Cogeco, Bell et Vidéotron
Sainte-Ursule	Sogetel, Bell et Vidéotron	Cogeco et Vidéotron	Sogetel, Xittel, Cogeco, Bell et Vidéotron
Saint-Justin	Bell et Vidéotron	Vidéotron	Xittel, Bell et Vidéotron
Saint-Léon-le-Grand	Bell et Vidéotron	Cogeco et Vidéotron	Cogeco, Bell, Xittel et Vidéotron
Saint-Mathieu-du-Parc	Bell et Vidéotron	Cogeco et Vidéotron	Bell et Vidéotron
Saint-Paulin	Sogetel, Bell	Sogetel	Sogetel et Bell
Saint-Sévère	Sogetel, Bell et Vidéotron	Sogetel, Cogeco et Vidéotron	Sogetel, Cogeco, Bell et Vidéotron
Yamachiche	Bell et Vidéotron	Cogeco et Vidéotron	Xittel, Bell et Vidéotron

Note: Dans certaines municipalités, il est possible que le ou les service(s) offert(s) par l'une ou l'autre de ces companies le soi(en)t uniquement pour une portion du territoire.

En plus du service de téléphonie résidentielle, certaines entreprises offrent la possibilité d'accéder au réseau internet en utilisant leurs réseaux de câbles téléphoniques. L'accès à un branchement haute-vitesse n'est toutefois pas encore disponible sur l'ensemble du territoire de la MRC de Maskinongé. Une amélioration de l'équipement téléphonique permettra à moyen terme aux entreprises de fournir ce service.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Service de communication d'urgence (911)

Depuis 1998, le service de communication d'urgence (911) est disponible partout sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Ce système a pour but d'améliorer l'efficacité des interventions d'urgences sur le territoire.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

Tableau 6.2.1.2
Les réseaux majeurs existants

Secteur d'activité	Type d'antennes	Localisation
Gaz	Gazoduc Réseau de distribution	Trans Québec Maritimes* <ul style="list-style-type: none"> axe est-ouest de Maskinongé à Yamachiche Gaz Métropolitain <ul style="list-style-type: none"> Maskinongé, Louiseville, Yamachiche et Saint-Étienne-des-Grès
Électricité	6 lignes d'énergie électrique (120 à 735 kV) 2 postes de transformation Centrales hydroélectriques	Hydro-Québec* Hydro-Québec* <ul style="list-style-type: none"> rang Barthélemy, à Louiseville route 350, à Charette Concept éco plein air Le Baluchon et Innergex inc.* <ul style="list-style-type: none"> barrage des chutes à Magnan, sur la rivière du Loup, à St-Paulin Hydro-Québec* <ul style="list-style-type: none"> barrage La Gabelle, sur la rivière Saint-Maurice, à St-Étienne-des-Grès

* Équipements identifiés sur les cartes no 2A et 2B

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

6.2.2 Orientation

Favoriser l'implantation de nouvelles lignes électriques et d'antennes de télécommunication à des endroits de moindre impact sur la qualité des paysages

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)

6.2.3 Moyens de mise en oeuvre

Afin d'atteindre son orientations, la MRC de Maskinongé entend mettre de l'avant les moyens suivants :

Politique d'aménagement

- *Implantation d'antennes de télécommunication*

Les municipalités pourraient, grâce à leurs plans et règlements d'urbanisme, inciter l'implantation de toutes nouvelles antennes de télécommunication uniquement sur des infrastructures existantes, pour ainsi empêcher la prolifération de tours pour antennes de télécommunication. Elles pourraient préciser sur quel(s) type(s) d'infrastructure(s) ces antennes peuvent s'installer.

(Septembre 2016, r. 245-16, a. 12)